



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-somme@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

à Monsieur Frédéric Fauvet, maire d'Amiens, Président
d'Amiens Métropole

Monsieur Pascal Ourdouillé, maire de Longueau

Amiens, le 10 octobre 2026

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC) Amiens Longueau

Messieurs,

Le jeudi 01 octobre, nous avons effectué notre BRAC mensuelle (Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables) sur l'axe Amiens Longueau.

Cet itinéraire nous paraît fondamental car reliant les deux communes les plus peuplées de notre Métropole et une zone d'activités majeure ; nous l'avons ainsi identifié parmi les axes prioritaires à doter d'un réseau "vélo à haut niveau de service", aucun itinéraire bis cyclable n'étant viable à court terme. La rue de Cagny (BRAC du mois de septembre), qui constitue un itinéraire possible vers Longueau sud, n'est pas davantage cyclable. Enfin, la V30 ne dessert pas Longueau directement et son accès se heurte aussi au goulot d'étranglement de passage des voies ferrées (pont dit de 88 mètres).

Notre BRAC fait apparaître trois points essentiels :

> une impression d'enclavement cyclable de Longueau ; nous saluons en revanche le passage de la commune à 30 km/h, en insistant sur le fait que cette décision doit s'accompagner des DSC (Doucle Sens Cyclables) ad-hoc ;

> une rue principale (Rue Henri Barbusse), lieu de vie par ses commerces, sa pharmacie, sa place et sa mairie, hostile aux cyclistes puisque ceux-ci ne bénéficient plus de la piste cyclable aménagée sur l'espace trottoir, sans report clairement identifié sur la chaussée. Si nous pouvons comprendre l'obsolescence de cet aménagement, où l'étroitesse des lieux ne permettait pas des largeurs de piste et de trottoir correctes et sécurisantes pour tous, le report des cyclistes sur la chaussée n'a malheureusement pas été traité ;

> des itinéraires vélo bis possibles pour traverser Longueau mais non traités comme tels, et ne réglant d'ailleurs pas la nécessité d'accès à vélo dans la rue Henri Barbusse (riverains, commerces, services).

Veuillez trouver dans les annexes le détail de nos observations.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées,

Hélène Gance, Présidente de Véloxygène

Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement et de l'intermodalité sur
Amiens-Métropole et le département de la Somme - Membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette FUB

BRAC OCTOBRE 2026

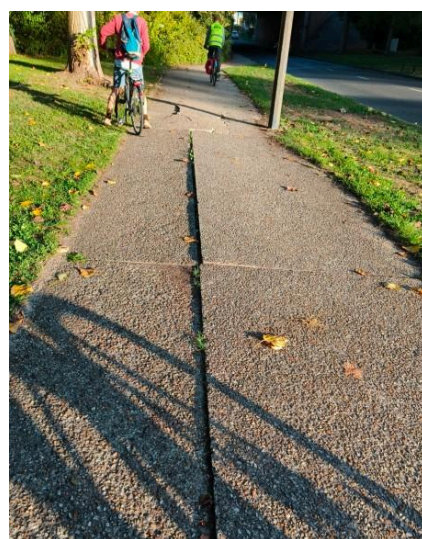
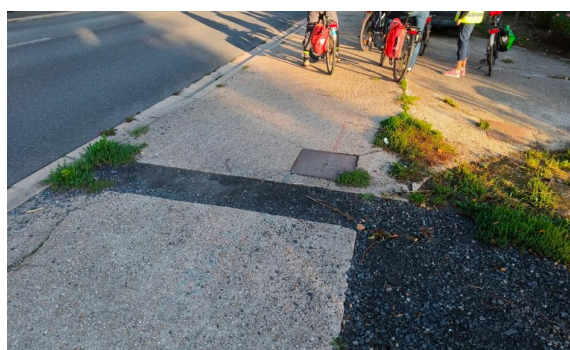
Amiens-Longueau puis Longueau

Itinéraire



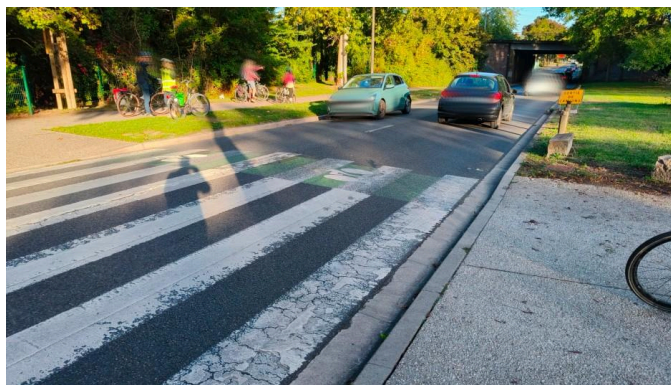
1) Aller Amiens - Longueau par la chaussée Jules Ferry (départ au croisement avec Victorine Autier)

Piste en mauvais état, voire dangereuse (son entretien semble inexistant)

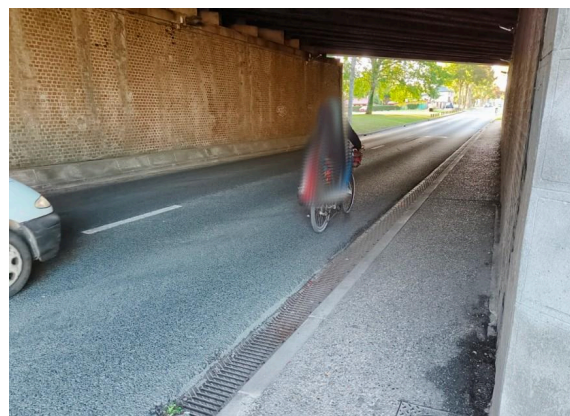
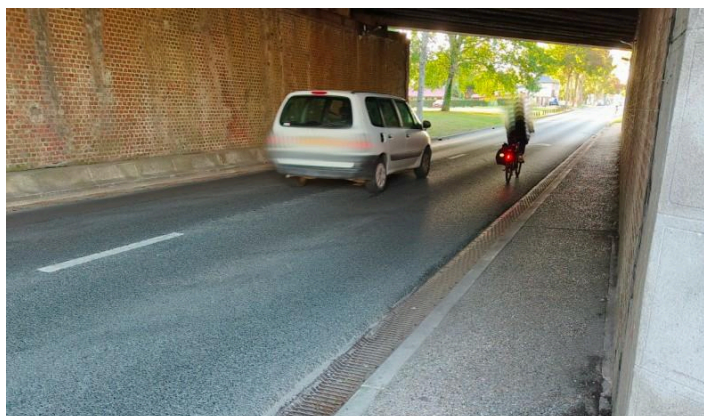


Le passage du pont de chemin de fer :

le compromis amenant les cyclistes à traverser la route, puis à partager un espace restreint avec les piétons sous le pont, doit être revu : étroitesse du passage, croisement piéton et cycliste avec vélo à la main impossible



Nota : la traversée est plutôt bien acceptée par les automobilistes et les cyclistes (nombreux) qui restent sur la chaussée ne sont pas nécessairement klaxonnés !



Requête de Véloxygène : la gestion nécessaire des feux, aux carrefours Victorine Autier et route de Camon, permettrait probablement l'installation d'un feu modal au niveau du pont (feu alterné pour les véhicules motorisés), avec un "tout droit vélo autorisé" (type M12) dans les deux sens de circulation, voire une prolongation de la voie verte. Le flux global motorisé ne serait sans doute pas perturbé car on constate en effet un passage par vagues des véhicules motorisés, vagues calées en amont ou aval sur les feux des carrefours précités

Une voie cyclable où le flux vélo semble oublié : barre blanche "stop" invisible, pas de panneau, pas de marquage au sol, panneau publicitaire au milieu d'une voie censée être une voie de circulation



2) Croisement route de Camon et Pont de 88 mètres

A cet endroit également, voie cyclable dont la cyclabilité a été oubliée : carrefour avec route de Camon réaménagé / quid du flux vélo ?

Il ne passe pas à cet endroit (photo de droite)



Traversée de la route de Camon clairement oubliée

Passage des cyclistes sur le pont de 88 mètres : marquages non refaits et ambiguïté. Les cyclistes doivent-ils dorénavant se croiser sur la rive nord du pont, ce qui est contraire au picto vélo encore partiellement visible sur la chaussée côté sud, et impossible ou nécessitant que l'un des deux cyclistes descende sur la chaussée pour ce faire ?



3) Longueau rue Henri Barbusse

Le feu “Pierre Semard” pourrait bénéficier d’un “M12 tourne à droite” pour les cyclistes venant de l’ouest

La rue Henri Barbusse ne comporte plus, “semble-t-il”, de piste cyclable

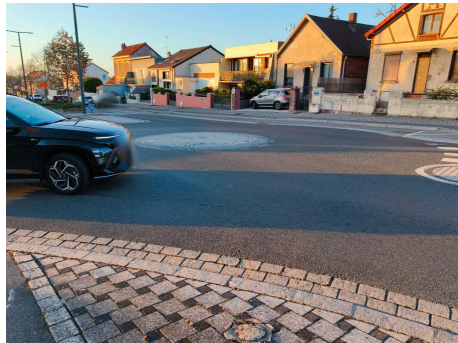
Cet aménagement était obsolète et une source avérée de conflits d’usage avec sa piste cyclable trop étroite et trop proche des entrées d’habitations, trop proche aussi des voitures garées (celles-ci souvent à cheval sur l’espace vélos-piétons)

Cependant, le renvoi clair des cyclistes sur la chaussée n’a pas été mené jusqu’au bout : panneaux retirés mais marquages au sol persistants (ci-dessous milieu et gauche)

Un dégagement “M12 tourne à droite” rue Albert Gaillard aurait pu voir le jour (ci-dessous à droite)

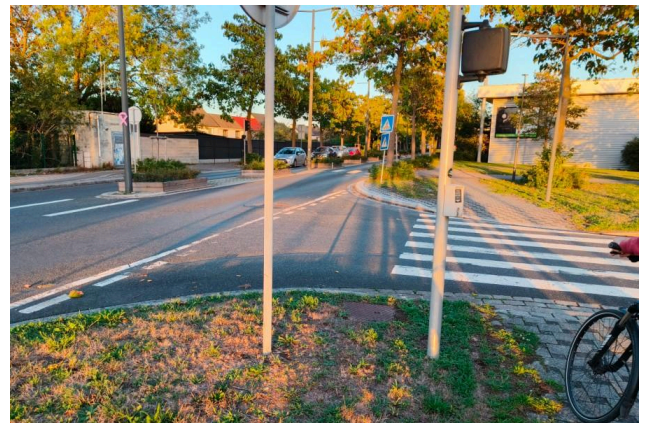


Enfin, des ronds points sans aucune identification de traversées cyclistes



Arrivée au croisement avec la rue de la Ville Idéale

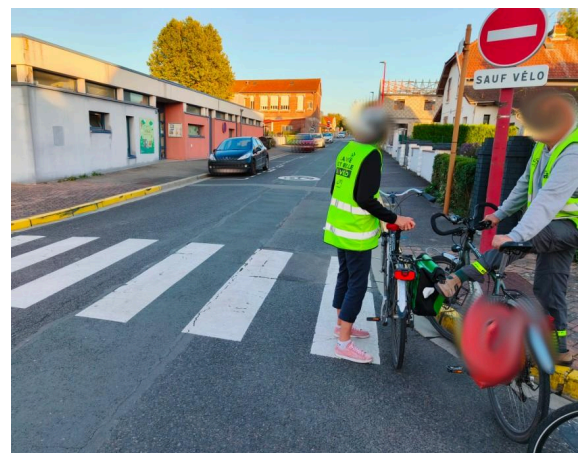
L'aménagement est ancien et nous le comprenons mais il est un fait que le seul itinéraire identifié, voire possible, à vélo, soit la voie verte rive sud rue Michel Strogoff. Aller à vélo ailleurs n'est pas prévu



4) Les alternatives à la traversée de Longueau par Henri Barbusse

Si le contournement sud paraît correct avec le traitement en DSC de la rue Gallieni entre autres

...



... le contournement nord via les rues Benoit Frachon, du 8 mai 1945, Raymond Lefèvre, Joliot-Curie et Léon Poidevin nécessiterait quelques aménagements simples :

> DSC rues Benoit Frachon et Jules Ferry pour compléter le dispositif (ci-dessous à gauche), d'ailleurs règlementaire avec le passage à 30 km/h

> passage en impasse perméable entre Benoit Frachon et 8 mai 1954 (ci-dessous à droite)



DSC existant rue Poidevin

